

## SPF Justice

### Rapport d'activités 2018 de la Cellule de Développement durable



(Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et Monsieur Paul Logghe, suppléant)

#### Activités de la Cellule DD en 2018

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable et coordonne la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable. La composition de cette cellule stratégique a été mise à jour fin 2018.

Les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice et d'autres entités du SPF Justice que par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD). Ils sont aussi sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à diverses demandes :

- questions parlementaires
- suivi des plans fédéraux de développement durable
- suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté
- participation aux groupes de travail de la CIDD
- préparation et soutien lors des activités de sensibilisation

Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT analyse la faisabilité d'installer le wifi sécurisé dans les bâtiments du SPF et collabore au déploiement de diverses applications IT, dont e-Deposit (dépôt des conclusions et des dossiers civils), auprès des cours et tribunaux. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office (digitalisation des formulaires, recours aux outils et méthodes électroniques dans la gestion de dossiers individuels lorsque les conditions techniques sont présentes, remplacement de certains envois en version papier par des envois électroniques, etc.).

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable peut s'appuyer sur le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

En 2018, les correspondants de la cellule de développement durable ainsi que d'autres agents du SPF ont collaboré à la réalisation des dossiers suivants :

- La mobilité durable (diagnostic fédéral des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, plans de déplacements d'entreprise) ;
- La gestion environnementale du siège central du SPF ;
- L'analyse d'impact de la réglementation ;
- Les journées pour le développement durable ;
- La communication et la sensibilisation.

### Journées développement durable

A l'occasion de la campagne fédérale BeBiodiversity (<https://bebiodiversity.be/>), le service Développement durable a organisé en octobre des actions autour de la biodiversité. Nos agents ont participé à l'atelier « Zzzom sur les abeilles », donné par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, pour découvrir les enjeux de la préservation des abeilles. Un atelier pratique leur a appris à confectionner des hôtels à insectes pour accueillir les abeilles sauvages.

Durant la semaine du commerce équitable, les collaborateurs du SPF ont dégusté du café et des produits fair trade. En visitant notre marché DD, ils ont testé et acheté des produits bio, équitables, de saison ou fabriqués par les établissements pénitentiaires.

L'édition 2018 a connu un joli succès et les commentaires reçus sont enthousiastes. Pour la deuxième année consécutive, les journées DD ont aussi proposé une récolte de biens pour des associations d'aide aux démunies. La générosité des participants était au rendez-vous :

- La fédération des Restos du cœur a reçu 39 shoe-box remplies de boissons et d'aliments ;
- 6 boîtes d'articles pour bébé (biberons, lingettes, vêtements, draps de bain, etc.), 19 flacons de shampoing et 17 savons ont été collectés pour l'association Moeders voor moeders ;
- L'association Arc-en-ciel aidera des enfants en redistribuant 8 boites de matériel scolaire (bics, crayons, marqueurs, lattes etc.), 12 sacs à dos, 18 plumiers et 15 calculatrices.

En octobre et novembre, des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle du papier et la prévention des déchets ont été programmées dans le cadre de la journée mondiale paperless office et de la semaine européenne de réduction des déchets (défi paperless « 0% paper, 100% winner », midi DD de sensibilisation au zéro déchet, témoignages de collaborateurs actifs dans la réduction des déchets).

### Communication et sensibilisation

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication et Information. Elles permettent d'informer les collaborateurs et partenaires du SPF sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable.

Comme la sensibilisation passe par l'implication des collaborateurs, le service Développement durable anime un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs issus de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

À l'écoute des demandes des collaborateurs du SPF, le service Développement durable aussi organisé le 27 novembre une animation sur le climat à l'occasion de la marche Claim the climate.

### **Mesures et actions du SPF Justice contribuant à un développement durable**

Le contrat d'administration reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

### **Analyse d'impact de la réglementation (AIR)**

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif.

## Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Justice

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

### Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

Conformément à la circulaire du 16 mai 2014, une procédure de monitoring est mise en place au sein du SPF pour réaliser l'évaluation des marchés publics durables (type de clauses, montant du marché, nature du marché, etc.). Un troisième rapportage a été finalisé en janvier 2018 pour les marchés publics attribués en 2017 selon les exigences de l'annexe 3 de la circulaire, et envoyé à la Commission interdépartementale pour le Développement Durable qui en assure la publication.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière (par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.). En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux.

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à d'autres marchés groupés (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, PC et MFP, distributeurs de boissons et de snacks, etc.).

### Gestion environnementale des services centraux

Comme précisé plus haut, le SPF Justice a reconduit en 2018 l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14001 pour le système de management environnemental couvrant les activités

de son siège central. En application de notre politique environnementale, les services et directions qui n'occupent pas ce site sont invités à adopter des mesures et bonnes pratiques environnementales.

Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont présentés aux membres du comité de direction pour avis et réaction. Ils sont ensuite communiqués à nos agents pour les sensibiliser.

### Mobilité durable

En tant qu'employeur du secteur public occupant plus de 100 travailleurs en moyenne, le SPF Justice est tenu de réaliser l'enquête fédérale de mobilité pour le siège central ainsi que pour tout établissement occupant au moins 30 travailleurs. L'objectif poursuivi est l'évaluation des trajets domicile-travail des travailleurs, de l'accessibilité des établissements par divers moyens de transport, des actions déjà entreprises par les employeurs en vue d'améliorer la mobilité.

Pour l'exercice 2017-2018, cette obligation concerne plus de 100 établissements du SPF Justice :

- 4 établissements des services centraux
- 3 établissements des services indépendants (INCC, Moniteur Belge)
- 61 établissements de l'ordre judiciaire
- 38 établissements pénitentiaires

Les correspondants de la cellule de développement durable coordonnent la collecte des données auprès des établissements de leur entité. Ils les analysent et les transfèrent ensuite au SPF Mobilité et Transport pour le 31 janvier 2018 au plus tard.

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice actualise également ses plans de déplacements d'entreprise avant de les soumettre à Bruxelles-Environnement. Sept sites d'un ou de plusieurs bâtiments sont visés :

- Site Administration centrale
- Site Moniteur Belge
- Site Sûreté de l'État
- Site INCC
- Site Poelaert
- Site Saint-Gilles, Forest – Berkendeal – Garage central
- Site Waterside

Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise et en accord avec le correspondant de la cellule de développement durable de son entité, un coordinateur mobilité est désigné et des actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées au cours des journées mobilité aux collaborateurs :

- Entretien des vélos de service et des agents utilisant le vélo pour leur déplacement domicile – lieu de travail ;
- Petit déjeuner cycliste ;
- Circuit vélo à la découverte de coins de nature en ville ;
- Visite du musée Train World ;
- Stand d'infos et distribution de brochures et de matériel.

Enfin, la cellule de développement durable intervient dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Le coordinateur mobilité des services centraux a rédigé un nouveau plan d'urgence en cas de pics de pollution et d'autres situations exceptionnelles. Des plans d'accès multimodal sont aussi disponibles en interne et sur le site internet du SPF.

### Gestion environnementale du siège central

Après un premier cycle 2015-2018, le SPF Justice a reconduit en août 2018 la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour le système de gestion environnementale mis en place au sein de son siège central. Cette reconnaissance est valable pour la période 2018-2021 et auditée chaque année.

La politique environnementale a été révisée en mars 2018 et retient les objectifs suivants :

- respecter nos obligations de conformité notamment les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement ;
- prendre des mesures de prévention contre les pollutions et les nuisances ;
- réduire nos consommations d'énergie et d'eau ;
- encourager une utilisation responsable du papier pour en limiter la consommation ;
- intégrer des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics ;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri ;
- stimuler l'utilisation de transports durables dans les déplacements du personnel et des visiteurs ;
- sensibiliser et informer nos collaborateurs et sous-traitants à la protection de l'environnement ;
- adopter une communication transparente sur notre politique et nos résultats environnementaux ;
- favoriser la réduction de notre impact environnemental lors de la conception de normes de procédure civile et pénale.

Les membres de la cellule de développement durable sont invités à proposer et mettre en œuvre des actions qui tendent à améliorer notre impact sur l'environnement. D'autres services sont également mis à contribution et participent activement à la bonne réalisation de nos cibles.

Le SPF Justice souhaite poursuivre cette démarche environnementale et étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale avec le soutien de la cellule de développement durable.